

février 2015

Artisanat
du
Bâtiment

Élections départementales



2015



Patrick Liébus

Président de la CAPEB



**MAINTIEN DE LA PROXIMITÉ ET
BATAILLE POUR L'EMPLOI :
AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS
DES ENTREPRISES ARTISANALES
DU BÂTIMENT.**

Les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 sont une nouvelle fois l'occasion pour les entreprises artisanales du bâtiment d'interpeller les candidats sur la situation dramatique de notre secteur.

Au moment où ces lignes sont écrites, le Parlement débat des compétences des collectivités locales avec cette situation singulière que nous devons désigner les élus des Assemblées départementales avec un périmètre de compétences encore incertain...!

Les départements devraient néanmoins conserver les compétences liées au logement et à l'habitat. Raison pour laquelle nous demandons aux futurs conseillers départementaux qui sollicitent

nos suffrages de nous associer aux projets développés à l'échelon départemental.

Si la politique de l'emploi ne relève pas directement de la compétence des départements, les candidats aux élections départementales, comme élus du peuple, ne peuvent se désintéresser des répercussions de la crise dans nos entreprises.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 12000 emplois perdus en 2014, soit plus de 30 emplois par jour dans l'artisanat du bâtiment, personne n'en parle! Des carnets de commande qui chutent et ne représentent plus que 67 jours de travail! Des trésoreries exsangues, près de 45% des entreprises artisanales déclarent

un besoin de trésorerie en moyenne égal à 20000€.

Les entreprises artisanales du bâtiment, qui envisagent d'embaucher au premier trimestre 2015, ne sont que 4%.

Pour faciliter le tout, le Gouvernement ne trouve rien de mieux que de créer un compte Pénibilité, totale absurdité, inapplicable à l'échelle de nos entreprises.

La CAPEB interpelle donc les candidats sur **les sujets majeurs, au cœur des préoccupations de tous les artisans** : la lutte contre le travail à bas coût et l'utilisation dévoyée des travailleurs détachés, la lutte contre les offres anormalement basses dans les marchés publics, conséquence souvent directe de la présence massive de travailleurs

détachés sur les chantiers, le soutien apporté aux jeunes et à l'apprentissage dans nos métiers, l'appui des élus auprès des banques pour les entreprises dont les trésoreries sont exsangues....

Comme entreprises de proximité, nous contribuons au maintien de l'emploi dans les territoires et demandons à continuer à travailler avec les départements dans les domaines directement liés à leurs compétences et aux nôtres : l'accessibilité des logements et son corollaire la dépendance, priorité affichée par le Gouvernement, la lutte contre la précarité énergétique des logements et la contribution de nos entreprises pour l'amélioration de la performance énergétique des logements dans le parc privé comme public.

UNE PRIORITÉ : RENDRE LES BÂTIMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS

La France compte 15 millions de personnes de 60 ans et plus (ils seront 19 millions en 2025). 6 millions de personnes ont plus de 75 ans et 1,8 million plus de 85 ans (chiffre qui va quadrupler en 35 ans). Douze millions de personnes sont en situation de handicap en France.

Seulement 6% du parc de logements existants sont adaptés à la perte en autonomie des occupants. Chaque année se produisent 279 000 chutes à domicile impliquant des seniors. 650 000 établissements recevant du public (ERP), 36 000 entreprises d'hébergement touristiques, 174 000 restaurants et 800 000 commerces (dont 600 000 de proximité) doivent être mis en accessibilité.

La CAPEB se mobilise pour proposer une offre de professionnels du bâtiment formés aux travaux d'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient handicapées ou âgées. Ces porteurs de la marque Handibat® apportent des solutions sur mesure à tous les publics et à tous les bâtis concernés.





Les artisans du bâtiment demandent aux Conseils départementaux qu'ils poursuivent leur politique en faveur du maintien à domicile et de l'adaptation des logements :

- En soutenant financièrement les travaux engagés par les personnes concernées.
- En soutenant politiquement des actions et projets concourant à cette politique, et en particulier la démarche Handibat®, y compris en y associant les partenaires locaux en charge du handicap et des personnes âgées (MDPH et Coderpa).
- En incitant les Offices publics de l'habitat, qui ont de véritables stratégies en matière d'accessibilité, à recourir aux entreprises titulaires de la marque Handibat® pour réaliser les travaux d'aménagement de leur parc de logements.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Près de 15% des ménages français ont un taux d'effort énergétique supérieur à 8%. Ils sont majoritairement propriétaires, âgés de plus de 60 ans, logés dans le parc privé et dotés de revenus très modestes, donc peu solvables.

300 000 logements doivent être rénovés d'ici 2017 grâce au Fonds d'Action pour la Rénovation Thermique (FART) et ses contrats locaux d'engagement dont les Conseils départementaux sont signataires.

Les artisans du bâtiment, qui réalisent 68% des travaux d'entretien amélioration, sont en capacité d'identifier les faiblesses énergétiques des logements, de définir les priorités de travaux et de les réaliser.

Le programme national de rénovation thermique des logements privés « Habiter mieux », piloté par l'ANAH, a permis de rénover plus de 84 000 logements occupés par des ménages aux faibles revenus fin 2014 et prévoit d'en rénover 45 000 autres en 2015.

Aux vues des besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique et des retombées économiques sur l'emploi local, ce programme doit être soutenu par les collectivités locales.



La CAPEB sollicite l'appui des Conseils départementaux pour :

- Réaliser en priorité les travaux pour les ménages en situation de très grande précarité énergétique.
- S'assurer du préfinancement des travaux via des avances aux entreprises.
- Sécuriser les circuits de paiement (paiement direct des entreprises par l'opérateur sur présentation de facture).
- S'assurer du respect des délais de paiement qui peuvent souffrir des montages financiers complexes.
- Promouvoir les professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et les ECO Artisans®.

FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Afin de faciliter le développement d'une offre adaptée au marché de la performance énergétique, la CAPEB a lancé la marque ECO Artisan[®] dès 2008.

Approche globale des travaux de performance énergétique, ECO Artisan[®] devient une qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette qualification est délivrée par Qualibat*.

En 2015 près de 32 000 entreprises sont qualifiées RGE sur le territoire (représentant une offre de 55 000 qualifications) dont 6 000 ECO Artisans[®].



* Organisme indépendant accrédité par le Cofrac.



La CAPEB sollicite les Conseils départementaux pour :

- Appuyer ses actions de mobilisation des entreprises pour qu'elles renforcent leurs compétences (formations FEEBAT), deviennent RGE et apprennent à travailler ensemble sous forme de GME (Groupement Momentané d'Entreprises).
- Associer la CAPEB à la conception et à la mise en œuvre des plateformes locales de la rénovation énergétique, et plus globalement dans toutes les démarches liées à la transition énergétique du bâtiment.
- Contribuer au financement de moyens humains destinés à conduire des programmes d'actions collectives de sensibilisation des artisans.
- Financer des projets de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la performance énergétique.
- Promouvoir les chantiers respectueux de l'environnement par l'organisation de salons ou de visites.

RENDRE ACCESSIBLES LES MARCHÉS PUBLICS AUX TPE

Les TPE du bâtiment doivent pouvoir accéder aux marchés publics.

La CAPEB demande aux Conseils départementaux de :

- Garantir le respect systématique, en matière de marchés publics, de la règle de l'allotissement qui permet une large concurrence par la pluralité des candidats.
- Ne pas généraliser le recours aux marchés globaux qui exclut de fait les TPE.
- Prendre en compte les capacités des artisans, et notamment des ECO Artisans®, dans le neuf ou dans l'ancien, en leur permettant d'accéder directement aux marchés publics sans être relégués au rang de sous-traitants.
- Veiller à ce que les marchés ne soient pas attribués à des prix anormalement bas.
- Lutter contre la concurrence déloyale et les entreprises à bas coût par des contrôles systématiques sur les chantiers les week-ends et en dehors des heures de travail.





PRÉSERVER LE PATRIMOINE

La préservation du patrimoine départemental et des monuments historiques nécessite le recours à des artisans qualifiés.

La CAPEB souhaite que les Conseils départementaux apportent leur soutien financier sur des projets de restauration du patrimoine, sous forme d'aides à la pierre ou la personne.

Le soutien à l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, acteurs locaux des territoires, reconnus pour leur expertise et leur savoir-faire, contribue également à la valorisation touristique, culturelle et du patrimoine de bâti, expression de l'identité du pays.

PROMOUVOIR LES MÉTIERS

Les métiers du bâtiment recherchent constamment une main-d'œuvre qualifiée, tendance qui s'amplifie avec les marchés émergents (performance énergétique, accessibilité) et avec le renouvellement démographique accru du secteur.

Les priorités de la CAPEB : rapprocher entreprise et école, favoriser une orientation volontaire vers l'Artisanat du Bâtiment.

La CAPEB agit pour:

- Mieux faire connaître le secteur et améliorer son image.
- Lutter contre les stéréotypes en favorisant la mixité des emplois.
- Promouvoir les qualifications et les passerelles possibles, ainsi que les perspectives d'évolution professionnelle (chef d'entreprise artisanale).



La CAPEB demande aux Conseils départementaux de participer plus fortement au financement des actions de promotion qui favorisent à terme une orientation « choisie » du jeune et une intégration réussie dans l'entreprise artisanale du bâtiment.

Des actions menées par la CAPEB qui font leurs preuves :

- Le dispositif « Artisan messenger », 150 artisans interviennent dans les collèges pour présenter les métiers du bâtiment au travers la construction d'une maquette par les élèves eux- mêmes.
- Le concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin! », en confrontant leurs regards sur ces métiers, plus de 2000 collégiens ont pu prendre conscience de leur ouverture au public féminin.
- Les Olympiades des métiers, le plus grand concours des jeunes et des métiers, sont une vitrine unique sur les métiers de l'artisanat du bâtiment et l'apprentissage qui attire plus de 70000 visiteurs à chaque édition, essentiellement des collégiennes et des collégiens.





La CAPEB : l'organisation professionnelle représentative des artisans et des petites entreprises du bâtiment

Avec 21 CAPEB régionales et 95 CAPEB départementales, en métropole et dans les DOM TOM, la CAPEB agit au plus près des réalités du terrain et offre aux artisans du bâtiment un véritable service de proximité.

Les 21 CAPEB régionales représentent les artisans dans les instances régionales du Réseau. Les 95 CAPEB départementales assurent, auprès des artisans adhérents, une mission de conseil et d'information.

Avec son Réseau, la CAPEB compte **100 000 adhérents** et représente les **376 000 entreprises** artisanales du bâtiment. Elle suit les politiques publiques et veille à leur adaptation aux petites entreprises.

À l'instar des organisations de salariés et des autres organisations patronales, la CAPEB négocie en

qualité de partenaire social, pour le compte de toute la branche :

- la fixation des salaires minimaux,
- l'évolution des conventions collectives,
- l'amélioration des régimes de prévoyance,
- la formation des salariés,
- les dispositions liées à l'apprentissage...

La CAPEB est l'une des trois composantes de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) et assure, à ce titre, la représentation de toutes les entreprises artisanales en France dans un certain nombre d'organismes. Elle est membre fondateur de l'association européenne des petites entreprises du bâtiment EBC.

L'artisanat est la première entreprise du bâtiment en France

Aujourd'hui, l'artisanat du bâtiment c'est :

- **375 042 entreprises**, soit 98% des entreprises de moins de 20 salariés du bâtiment
- **699 157 salariés**, soit 60% des salariés de la branche
- **69 800 apprentis**, soit 81% des apprentis formés dans le bâtiment
- **75 milliards d'euros de chiffre d'affaires**, soit 63% du chiffre d'affaires de la branche
- **120 000 emplois créés** au cours des 10 dernières années (1999/2009)
- **30%** des marchés publics
- **84%** du marché de la maison individuelle
- **68%** des travaux d'entretien amélioration





**Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment**

2, rue Béranger ■ 75003 Paris
Tél. : 01 53 60 50 00 ■ Fax : 01 45 82 49 10
Mail : capeb@capeb.fr

www.capeb.fr
artisans-du-batiment.com

Conception - réalisation : Pastelle.
Photos : www.seignette.lafontan.com - Fotolia.com / Yuri Arcurs, Auremar, ChantalS, Jürgen Fälchle, Ikonoklast,
PReckas, Goodluz, Davidasmuth - iStockphoto.com / Sean Locke.

